

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN 2015-2020



Sommaire

Préambule	3
1- Dans le domaine du logement et du cadre de vie	3
2- Dans le domaine du développement économique dans les quartiers	4
3- Dans le domaine de la cohésion sociale	5
I - <u>Diagnostic territorial</u>	
Territoire Europe (quartier prioritaire)	6
Territoire Neuville (quartier prioritaire)	8
Territoire Faubourg d'Isle (quartier prioritaire)	10
Territoire Vermandois (quartier prioritaire)	12
Territoire Saint-Jean Billon Artois-Champagne (quartier de veille)	14
Territoire Saint-Martin (quartier de veille)	15
II - <u>Diagnostic thématique</u>	
Atelier « Habitat - cadre de vie »	16
Atelier « Emploi, insertion, formation, lutte contre l'illettrisme »	17
Atelier « Culture – lien social »	17
Atelier « Citoyenneté – prévention de la délinquance – accès aux droits »	18
Atelier « Santé - prévention »	18
III - <u>Orientations du Contrat de Ville</u>	
1- « Habitat - cadre de vie - Accès aux services publics »	20
2- « Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture »	20
3- « Développement économique, emploi, insertion, formation »	20
4- « Pratiques culturelles et sportives »	21
5- « Parentalité »	21
6- « Citoyenneté – prévention de la délinquance – accès aux droits »	21
7- « Santé - prévention »	22
IV - <u>Pilotage</u>	23
V - <u>Evaluation</u>	25
VI - <u>Engagements des partenaires</u>	26
Annexes	30

Préambule

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), signé le 9 février 2007, est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit une réforme du cadre de la politique de la ville avec la mise en place d'un nouveau contrat prévu pour la période 2015-2020 intégrant dans un cadre unique les volets urbains, sociaux et économiques.

Ce cadre unique rend légitime l'ensemble des **politiques publiques menées tant par la Communauté d'agglomération que les communes urbaines qui la composent** et qui concourent depuis plusieurs années déjà à améliorer le quotidien des quartiers, via des interventions contractualisées en faveur :

- **du cadre de vie,**
- **du développement social,**
- **de l'emploi et de l'insertion des personnes éloignées du monde du travail,**
- **du développement économique notamment via la Zone Franche Urbaine.**

La collectivité a renforcé globalement son soutien aux territoires les plus en difficulté afin de réduire **les inégalités territoriales avec l'appui de politiques publiques** : Programme de Rénovation Urbaine, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Programme de Réussite Educative, Charte de Gestion Urbaine de Proximité, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, PNRQAD...

La Ville et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin entendent dans le cadre de ces contractualisations poursuivre l'action menée :

1- Dans le domaine du logement et du cadre de vie :

Après le premier **Programme de Rénovation Urbaine**, engagé depuis 2007, qui a :

- notablement contribué au **changement d'image dans les quartiers concernés** (Europe, Neuville, Faubourg d'Isle, Vermandois) via notamment les opérations de réhabilitation et démolition / reconstruction de logements sociaux,
- permis la création d'une **dynamique positive de rééquilibrage des logements sociaux à l'échelle de la commune de Saint-Quentin et a contribué à renforcer la mixité sociale** dans chaque immeuble construit et à l'échelle du chaque quartier d'accueil.

La Ville dispose du **Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés** sur le quartier du Faubourg d'Isle avec pour contenu :

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (OPAHRU),

Le recyclage foncier de 5 îlots d'habitat dégradé,

La production de 60 logements sociaux,

La création de nouveaux équipements de services aux étudiants et à la population : un centre communal d'animation de quartier, un pôle de services aux étudiants,

4 nouveaux espaces publics de proximité.

La Ville et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin vont bénéficier d'un **nouveau Programme de Rénovation Urbaine pour le quartier Europe (intérêt national) et la Cité de Vermand (intérêt régional)**.

Dans le cadre de leur **Plan Pluriannuel d'Investissement 2014-2020**, la Ville et la communauté d'agglomération vont investir 100 millions d'euros et financer nombre de projets qui seront réalisés dans les quartiers prioritaires.

2- Dans le domaine du développement économique dans les quartiers :

Le développement économique au cœur des quartiers prioritaires s'est notamment traduit au travers d'aménagement en **Zone Franche Urbaine du Vermandois** qui a permis :

- **De renforcer le tissu économique** : le nombre d'entreprises présentes au sein de la ZFU a doublé puisque 733 établissements étaient recensés au 1er janvier 2011 contre 342 établissements au moment de la création de la ZFU.
- D'accompagner la ZFU d'un dispositif complet d'accueil des jeunes entreprises, au travers **d'une pépinière d'entreprises (Cré@tis), un incubateur (le Garage) et un hôtel d'entreprise (le Sillage)**
- Générer des emplois : **2550 emplois ont été créés au sein de la ZFU depuis 1997**, soit du fait de créations d'activité soit du fait de relocalisations.

La ZFU est prolongée et prend le nom de « **territoires entrepreneurs** » jusque 2020.

Dans le cadre des opérations du PRU et de l'aménagement des quartiers, la Ville a eu à cœur d'implanter des activités économiques : commerces en pied d'immeubles par exemple, ou association de soutien à la création d'entreprises comme Planet Adam au quartier Europe.

Tout au long de la période, le **soutien au commerce à l'artisanat et au commerce** s'est poursuivi. L'aide au commerce et à l'artisanat a pris de multiples formes : prêts bonifiés aux artisans, « prêts vitrines » aux commerçants, aides à l'embellissement et à l'aménagement des points de vente, aide au développement d'activités ou à la création d'entreprises.

Aussi, **la robonumérique**, révolution industrielle en plein essor, a pris naissance dans les usines avec des robots de plus en plus sophistiqués. Puis, le numérique a permis à l'outil robotique de gagner en intelligence artificielle et d'élargir son champ d'application à l'agriculture et l'aide aux personnes.

Ces technologies robonumériques sont gage de **gains de compétitivité et de créations d'emplois** tous domaines d'activité confondus. Une filière au potentiel immense pousse sans bruit au sein de groupes visionnaires ou de start-ups innovantes, assurée d'avoir bientôt 9 milliards d'hommes à équiper, nourrir et soigner.

Saint-Quentin a bien compris ces enjeux et s'engage comme territoire pilote de la robonumérique. En tirant partie de son **environnement économique dédié aux technologies de pointe** – présence de laboratoires de R&D très performants et de fleurons industriels –, Saint-Quentin développe un écosystème orienté vers l'accueil et le développement de projets robonumériques avec sa pépinière d'entreprises, son incubateur de projets Cloud Computing,

l'excellence de ses filières de formation technologiques, ses intégrateurs robotiques, ses retours d'expériences entre entreprises robotisées du territoire, ses partenariats avec tous les grands fabricants de robots industriels, la présence de Google, Salesforce, Stäubli, Fanuc, etc.

Parallèlement, le soutien à l'emploi s'accompagne d'une **politique de formation** au travers de la Maison de l'Emploi et de la Formation, et, plus largement par un **renforcement de l'attractivité du territoire, au travers de la création de grands équipements** (inauguration de la base urbaine de loisirs en 2010) et de **renforcement de l'offre touristique**.

3- Dans le domaine de la cohésion sociale :

C'est selon les principes fondamentaux de la Politique de la Ville que s'est mis en place le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** reposant sur les axes forts suivants :

- L'identification des besoins de chaque territoire.
- La définition d'un projet avec des objectifs prioritaires clairement identifiés.
- La mise en réseau des partenaires institutionnels et associatifs autour du projet.
- La mobilisation des forces du territoire autour d'actions concertées, fortes et cohérentes pour répondre aux difficultés que rencontrent les enfants, les jeunes, les adultes et les familles dans les quartiers les plus en difficultés de la ville de Saint-Quentin, tout en veillant à la présence d'une mixité sociale dans le déroulement des projets : gage de partage et d'enrichissement mutuel pour les uns et les autres afin de mieux « vivre ensemble ».
- L'engagement acté sous la forme de conventions d'objectifs annuelles ou triennales signées par les promoteurs des projets, l'Etat, la Ville, la communauté d'agglomération et le conseil général.
- Le suivi et l'évaluation des projets et du dispositif.
- La participation des habitants.

Avec le CUCS, ce sont près de 800 000 € annuels consacrés par les partenaires aux porteurs de projets et aux équipements dans les quartiers

Ce Contrat Urbain de Cohésion Sociale a permis **d'impulser de nouvelles interventions au plus près des habitants et de conforter une approche sociale globale des préoccupations et des problèmes rencontrés par les habitants.**

Parallèlement, Saint-Quentin a lancé une **démarche globale de participation des habitants, facteur de cohésion sociale** en créant différentes instances :

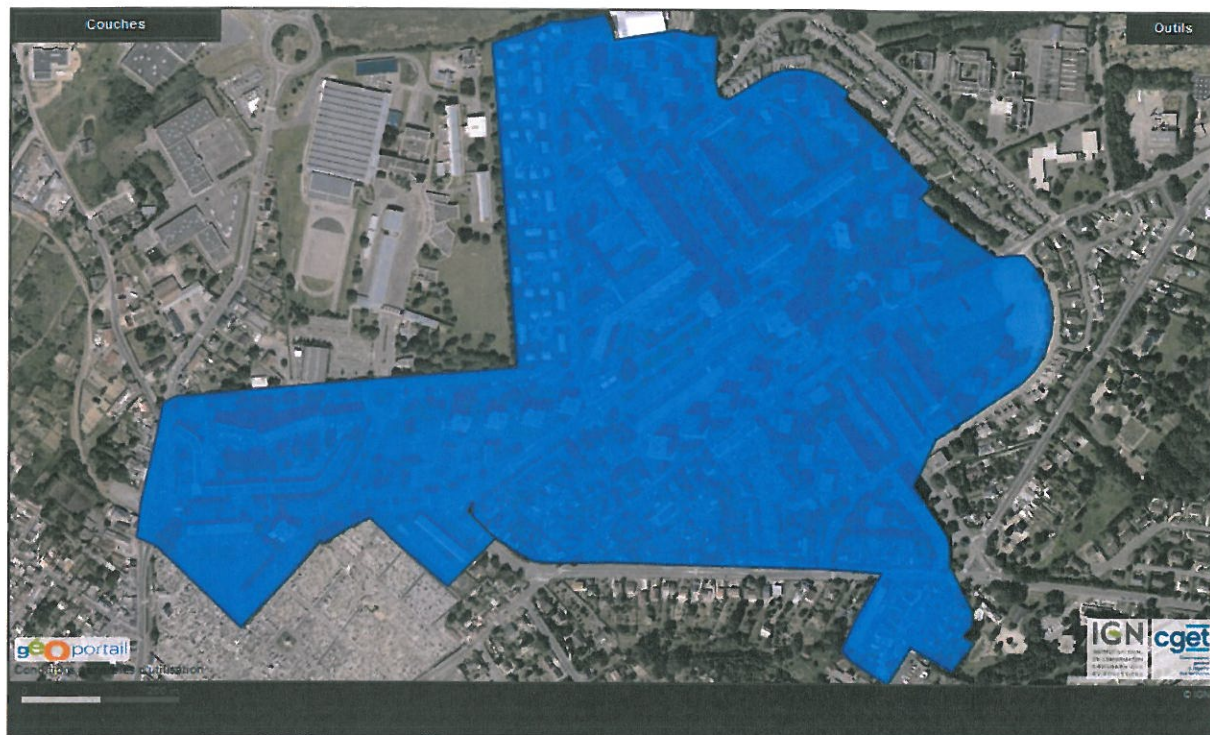
- 8 conseils de quartier,
- 1 conseil des jeunes,
- 1 conseil de la vie associative,
- 1 conseil des seniors.

Ces instances permettent aux habitants de formuler des demandes, leur avis sur les projets qui les concernent et ce, dans le souci de l'intérêt collectif.

Même s'il reste fragilisé à certains égards, le territoire saint-quentinois dispose d'atouts et de ressources pour mener à bien ces objectifs de réduction des inégalités sociales, urbaines et économiques.

I – Diagnostic territorial :

Territoire Europe (quartier prioritaire) :



6 380 habitants.

Revenu médian : 8 800 €

Le quartier Europe est un quartier résidentiel d'habitat populaire, intégrant toutefois une réelle diversité des situations d'occupation (propriétaires occupants, locataires, locataires du parc social) et des revenus.

Il se caractérise également par :

- Une **situation stratégique** en entrée de ville, des équipements importants à l'échelle de l'agglomération (lycée Condorcet et gymnase Bertrand Gamess ...),
- Un quartier diversifié dans ses fonctions, intégré à la ville,
- La présence d'un centre commercial et d'un marché hebdomadaire attractifs, offrent une centralité au quartier et contribue au dynamisme de la vie locale. Il constitue l'âme du quartier et génère une image positive qui dépasse largement le cadre du seul quartier
- Le **dynamisme de la vie locale** est renforcé par la présence du centre social.

Le Programme de Rénovation Urbaine, porté par la Ville de Saint-Quentin depuis 2007, a initié un changement d'image du quartier par la suppression d'immeubles dégradés (4 immeubles pour un total de 352 logements), par la réhabilitation et la résidentialisation de près de 400 logements et par la création de nouveaux équipements sportifs et de loisirs de plein air et par la recomposition urbaine et paysagère du nord du quartier.

Malheureusement, les tentatives de diversification de l'habitat n'ont pas pu se concrétiser à ce

jour (Foncière Logement, La Maison du CIL, Habitat Saint-Quentinois) et il existe désormais une différence visible entre les immeubles traités dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et les autres immeubles du quartier.

Le quartier présente des risques de décrochages importants du fait de la situation économique générale, du fait du **vieillessement de sa population résidente**, du fait de l'emménagement récent de ménages fragiles au regard de leurs revenus et de l'emploi et de la présence de **poches de précarité et de concentrations des difficultés sociales sur des îlots bien identifiés** gérés par les deux bailleurs sociaux Habitat Saint-Quentinois et La Maison du CIL : secteur Marconi-Calmette, Gay Lussac, Buffon, et au sein des résidences Ile-de-France, Savoie et Lorraine. **Un sentiment d'insécurité** se développe sur ces secteurs plus qu'ailleurs dans le quartier.

Enfin, **le centre commercial vieillit** et doit faire face à un environnement concurrentiel difficile, du fait de la proximité d'un pôle d'activités commerciales tout proche. Sept autres cellules commerciales en entrée ouest du quartier situées rue Gorges Pompidou en ont déjà fait les frais et constituent un élément de déprise économique mal supporté par les résidents proches et qui dégrade l'image du quartier.

Territoire Neuville (quartier prioritaire) :



1 510 habitants

Revenu médian : 8 600 €

Le quartier de Neuville est également un quartier populaire, et avec une grande diversité de revenus, mais dont le caractère résidentiel et le peuplement social sont très marqués : **vieillesse de la population et faible rotation résidentielle dans sa zone pavillonnaire, précarité financière des ménages et des problèmes d'insécurité concentrés dans les immeubles collectifs** (Croisières, secteur Cantelon-Lemaire).

Même s'il dispose d'un projet urbain ambitieux arrêté en 2008, le Programme de Rénovation Urbaine n'a pas permis l'engagement d'actions de renouvellement urbain marquantes dans le quartier.

Toutefois, plusieurs initiatives, tant de la part du bailleur social Habitat Saint-Quentinois que de la Ville de Saint-Quentin, ont permis d'enclencher une amélioration de la situation préexistante : réhabilitation de 430 pavillons individuels, amélioration du fonctionnement urbain du quartier autour du centre commercial, du centre social et des entrées-sorties de la zone pavillonnaire (raquettes et aires de stationnement). Un important programme de réhabilitation thermique des immeubles collectifs du quartier (Les Croisières) va également permettre au patrimoine du bailleur de retrouver une attractivité, tout en maîtrisant les charges des locataires.

Un point d'attention demeure autour de l'obsolescence des produits logements et promouvoir, au travers d'un suivi des occupations du parc et des attributions dans le parc locatif, une meilleure mixité sociale au sein du quartier.

De part sa situation géographique en marge de l'agglomération, **le territoire de Neuville peut**

également apparaître comme isolé. Les projets structurants à l'échelle du quartier du Faubourg d'Isle (PNRQAD, pôle universitaire) pourraient dynamiser et bénéficier au quartier, à condition de surmonter ses difficultés structurelles : une centralité faible autour d'un centre commercial fragile, pôle d'hyper proximité indispensable aux habitants mais disposant d'une zone de chalandise restreinte, un niveau scolaire à la sortie du collège plus faible que dans les autres quartiers de la Ville.

Territoire Faubourg d'Isle (quartier prioritaire) :



2 550 habitants.

Revenu médian : 10 900 €.

Le territoire du Faubourg d'Isle a bénéficié d'une attention particulière de la collectivité depuis de nombreuses années. Quartier ancien de faubourg, au sud de l'agglomération, il accueille une **population très populaire, aux revenus très modestes, autant propriétaire de son logement que locataire.**

Celle-ci a vécu longtemps avec des activités industrielles au cœur du tissu d'habitat. Ces entreprises étant désormais parties ou réimplantées dans des zones d'activités dédiées, elles laissent dans le quartier plusieurs friches industrielles et urbaines que la Communauté d'agglomération, la Ville de Saint-Quentin et les principaux bailleurs sociaux tentent de résorber au fur et à mesure par de projets immobiliers conséquents (Programme de Rénovation Urbaine, PNRQAD, développement du campus de Saint-Quentin).

Le tissu commercial est bien constitué (plus d'une centaine de commerces et de services aux particuliers sont recensés) et s'organise principalement autour de deux artères structurant le quartier : les rues de Guise et du Général Leclerc.

Le parc social y est peu représenté, sauf dans sa bordure sud (Million Populaire et Dorgelès). Le Programme de Rénovation Urbaine a permis le développement d'une offre sociale neuve et l'accueil de nouveaux résidents, favorisant ainsi la mixité sociale dans le quartier. Trois nouvelles résidences, du bailleur Habitat Saint-Quentinois, pour près de 160 logements créés, ont permis l'accueil de plus de 300 personnes dans le quartier depuis 2009.

Le projet de requalification du quartier du Faubourg d'Isle, inscrit dans le cadre du **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)** complète le dispositif et a pour ambition de :

- Replacer le quartier au cœur de l'évolution de la ville et des dynamiques de développement proches (pôle universitaire, Quai Gayant, développement résidentiel à Gauchy, zones d'activités économiques au sud de l'agglomération ...)
- Redonner au quartier les qualités et les fonctionnalités d'un secteur urbain au cœur de la ville, attractif pour les habitants et les usagers,
- Proposer une offre de logements diversifiée, source d'équilibre, de cohésion sociale et de mieux-être pour les habitants du quartier,

Les actions qui seront menées durant les sept prochaines années, tant par les bailleurs sociaux (recyclage foncier de 5 îlots d'habitat dégradé, production de 48 logements sociaux), que par la Ville de Saint-Quentin (lancement d'une OPAH-RU, création de nouveaux équipements de services à la population, 4 nouveaux espaces publics de proximité) et la Communauté d'agglomération (une maison des étudiants, un programme d'aménagement urbain complet boulevard du Maréchal Juin), vont contribuer à la transformation radicale du quartier.

Territoire Vermandois (quartier prioritaire) :



1 770 habitants

Revenu médian : 7 100 €

Le Territoire Vermandois est composé de deux entités urbaines et sociales contrastées, séparées par une césure Ouest-Est, le Boulevard Emile et Raymond Pierret : la cité de Vermand, quartier mono fonctionnel à vocation sociale et le secteur Saint-Jean-Fayet, quartier ancien de faubourg et, dont la population résidente, tant propriétaire de son logement que locataire, dispose de revenus le plus souvent très modestes.

De point de vue de l'habitat, le secteur Saint-Jean –Fayet connaît de nombreuses situations d'insalubrité et d'indignité des logements, tandis que la cité de Vermand, au travers de divers programmes d'intervention publique depuis 2000, bénéficie d'un suivi permanent pour l'amélioration du parc de logements, dont le dernier en date, le Programme de Renovation Urbaine, va permettre la réhabilitation de 63 pavillons individuels gérés par Habitat Saint-Quentinois.

Des aménagements urbains, engagés depuis 2013 et qui vont encore se poursuivre après 2015, ont déjà permis une **amélioration notable du fonctionnement urbain** de la cité de Vermand et de **son cadre de vie**, appréciée par les habitants.

La cité de Vermand dispose du **parc social le plus abordable de l'agglomération** (niveaux de loyers très bas mais des charges plutôt élevées). C'est un avantage pour les ménages qui peuvent y accéder, mais il accroît le **risque d'isolement social d'une population déjà fragile** (taux de chômage élevé, surreprésentation de personnes sans diplôme, précarité financière, dépendance importante aux prestations sociales, un turn over peu élevé au sein des logements).

De plus, les logements sont vieillissants, ce qui pose à court terme la question de la vacance (une demande en baisse du fait de leur configuration) et à moyen terme la question de l'adaptabilité et du caractère transformable des immeubles et des logements du bailleur social d'Habitat Saint-Quentinois.

L'enclavement du quartier est également une réalité quotidienne qui persiste malgré les réalisations du précédent Programme de Rénovation Urbaine, et malgré un positionnement en Zone Franche Urbaine et en proximité de grandes zones d'activités de services. Quartier de mon fonctionnalité résidentielle, la cité de Vermand et le secteur Saint-Jean-Fayet n'accueillent pas d'activités économiques significatives, et qui, de plus, sont déconnectées de l'aire de chalandise du territoire prioritaire. Le commerce de proximité est assuré par deux supermarchés implantés dans la ZAC la Vallée, de l'autre côté de la RD1029. L'insécurité de la traversée piétonne de cet axe routier structurant de l'agglomération, associée aux problèmes d'accessibilité relevés par les résidents sur la passerelle qui enjambe la RD1029, est vécue par les habitants de la cité de Vermand comme un facteur d'isolement supplémentaire (consultation des habitants en cours dans ce cadre).

Enfin, l'installation d'une **nouvelle salle de spectacles** à Saint-Quentin, aux abords de la cité de Vermand, si elle est vécue comme un moyen de valoriser le quartier et un puissant facteur de changement d'image, son accessibilité demeure contrainte.

Territoire Saint-Jean Billon Artois-Champagne (quartier de veille) :



Estimation de près de 12 000 habitants

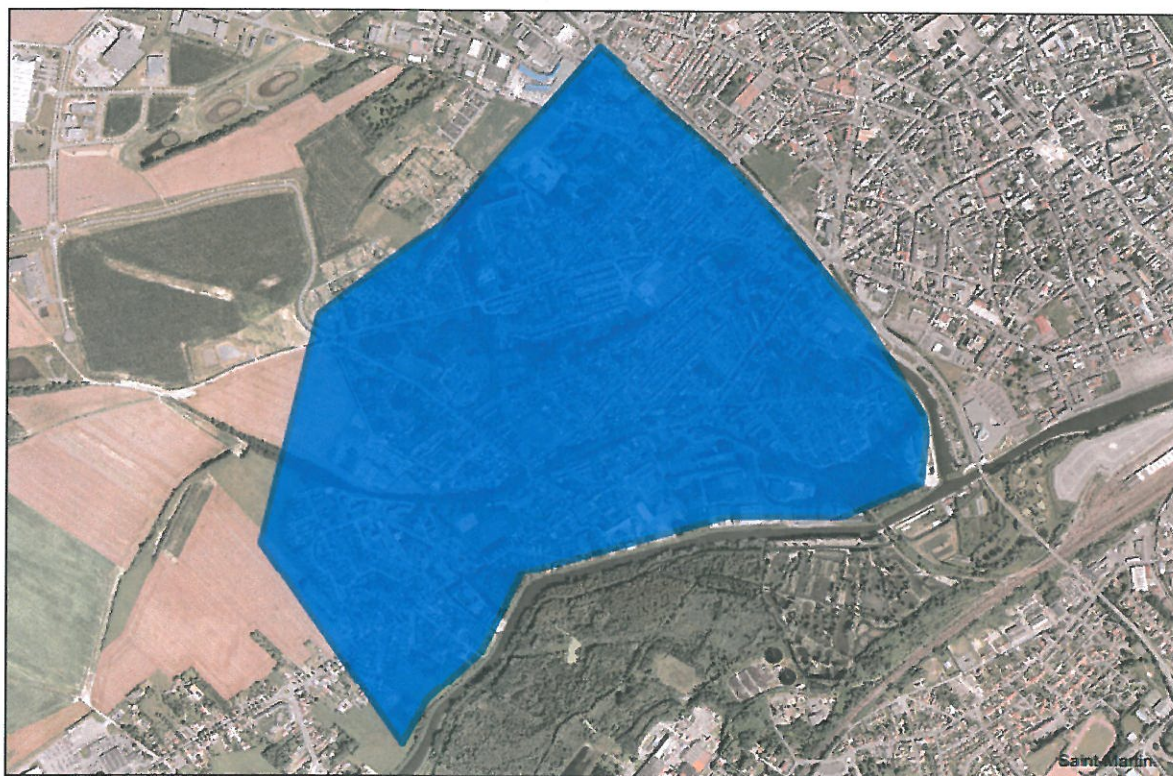
Ce territoire à l'ouest de la ville présente à la fois **des dysfonctionnements urbains et sociaux, mais aussi les potentialités de développement très importantes** : ensembles d'habitat sociaux, privé, de zones d'activités, d'ensembles commerciaux (Pontoile), d'équipements (stades...) et bénéficiant d'une excellente desserte routière et autoroutière.

Ce « quartier de veille » présente la particularité de réunir des secteurs facilement identifiables :

- **un ancien faubourg ouvrier au Sud-Est**, constitué d'habitat traditionnel,
- **d'une cité entièrement rénovée (ancienne cité d'urgence Artois-Champagne) et d'un habitat pavillonnaire diffus.**

Ce secteur a longtemps souffert d'une trop grande spécialisation de chacune de ces entités, de coupures urbaines liées à la présence d'infrastructures routières, de difficultés économiques et sociales.

Territoire Saint-Martin (quartier de veille) :



Estimation de près de 7 000 habitants

Le quartier Saint-Martin, le plus vaste de Saint-Quentin est **très hétérogène en termes d'habitat**. Des secteurs très différents les uns les autres se jouxtent sans harmonie architecturale et sociale : **cités d'habitat social** (aviateurs, charcot, musiciens, Chaussée Romaine, la Tombelle), **d'îlots mixtes** (habitat social en collectif et individuel privé et social : Rampe St Prix, George Sand, Alphonse Daudet...), **îlots d'habitat plus traditionnel disséminés dans le quartier avec une population âgée très isolée**.

Le Faubourg est délimité par de **grands axes de circulation** qui coupent nettement le quartier du reste de la ville.

Ce territoire souffre par ailleurs d'un **manque de voies communicantes entre les différents micro-quartiers**, rendant ainsi difficiles les déplacements de population et **ne permettant pas aux habitants d'affirmer un sentiment d'appartenance à un seul et même quartier**.

Le quartier a bénéficié **d'opérations de constructions de logements, dans le cadre du programme de Rénovation Urbaine** (Chaussée Romaine et Résidence Saint-Maurice).

II- Diagnostic thématique :

Afin de déterminer et de pouvoir proposer des axes d'interventions de cohésion sociale, le diagnostic local a été partagé avec les partenaires associatifs, institutionnels et les habitants (réactualisation du diagnostic du Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Les groupes de travail suivants se sont déroulés et ont permis de dégager les problématiques suivantes :

Atelier « Habitat - cadre de vie » le 11 décembre 2014 :

Cadre de vie :

- Dégradation de mobilier urbain.
- Dégradation de certaines entrées d'immeubles et des ascenseurs (ordures, tags).
- Vitesses excessives aux abords des écoles.
- Troubles de voisinages (notamment des publics en fragilité psychologique) dans le parc social et privé.
- Demande d'espaces de jeux dans certaines zones.
- Problème de propreté sur les aires de jeux (déjections canines, détournement des sacs des totems canins).
- Problème de dépôts sauvages.

Services à la population :

- Demande de proximité de plus en plus fréquente par rapport aux préoccupations des habitants.
- Agressivité des personnes dans leurs demandes, souvent dans l'urgence.

Logement :

- Logements abandonnés (cité Billon).
- Difficultés pour les familles dans la tenue de leurs logements.
- Certaines familles abandonnent leurs logements du parc Habitat Saint-Quentinois (dégradations et impayés).
- Besoin de sensibiliser à la maîtrise de la consommation énergétique (précarité énergétique).
- Vols de cuivres des fils électriques dans les logements (quartiers de Vermand et Neuville).

Transports et Mobilité :

- Heure du dernier passage des Bus : 20h. Problème pour se déplacer en soirée, pour se rendre à des spectacles ou pour rentrer au domicile après le travail ...
- Passages pas assez fréquents sur certaines lignes.
- Covoiturage peu développé.
-

Accessibilité :

- Espaces publics parfois trop peu accessibles aux personnes à mobilité réduite ou pour les poussettes, voire pour les personnes vieillissantes.
- Mobilier des abris bus parfois peu adapté (hauteur de banc trop haute pour certaines personnes âgées).

- Demande de travaux d'aménagement dans les logements auprès des bailleurs pour des locataires avec un handicap.

Atelier « Emploi, insertion, formation, lutte contre l'illettrisme » le 16 décembre 2014,

Choix dans l'orientation scolaire :

- Difficultés à trouver des employeurs pour des demandes de stages ou de contrat en alternance.
- Besoin de renforcer le lien entre les établissements scolaires et les familles.
- Représentation des jeunes sur le monde du travail en décalage avec la réalité
- Absence de repères pour certains jeunes
- Pas de visites d'entreprises organisées pour les parents d'élèves.
- Manque de valorisation des métiers industriels.
- Familles et jeunes démunis pour prévoir l'orientation après le collège.

Insertion et illettrisme :

- Difficultés des parents pour suivre la scolarité de leurs enfants.
- Les difficultés sociales grandissantes de certains adultes entravent leur insertion professionnelle.
- Difficultés de maîtrise de la langue française pour certains publics (français langue maternelle et français langue étrangère).

Accès à l'emploi et à la formation :

- Difficultés d'accès à l'alternance : problème de mobilité (de la séparation des jeunes et de leur famille/de leur quartier), problème du coût.
- Inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi.
- Difficultés pour certains parents pour trouver un mode de garde adapté
- Existence d'un public éloigné de l'emploi
- Difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes diplômés
- Demande services de proximité de plus en plus importante

Atelier « Culture – lien social » le 16 décembre 2014,

Culture :

- Nécessité de placer l'habitant au cœur des projets (création artistique, accès aux spectacles).
- Besoin d'accompagnement des publics pour favoriser l'accès aux équipements culturels locaux.
- Accès à la culture parfois difficile pour des raisons financières ou de mobilité (pas de bus après 20h).
- Méconnaissance de l'autre, besoin de mixité sociale, culturelle, générationnelle et géographique (inter quartier).
- L'éducation à la culture doit être faite dès le plus jeune âge.
- Si les habitants ne viennent pas à la culture, faire en sorte que la culture aille au devant des habitants (animations de proximités).

Sport :

- Nécessité d'accompagnement dans la pratique en club sportif pour certains publics.

- Demande sportive de proximité.
- Difficulté de toucher certains publics dans la pratique sportive comme les femmes ou les parents et enfants.
- Contrainte de certains clubs dans l'accueil de public nouveau (manque de capacité).

Parentalité :

- Désengagement de certains parents dans l'éducation de leurs enfants.
- Dégradation du lien familial.
- Besoin de maintenir le lien entre les jeunes, les parents et les institutions.

Atelier « Citoyenneté – prévention de la délinquance – accès aux droits » le 17 décembre 2014,

Prévention de la délinquance:

- Manque d'implication de certains parents.
- Certains parents sont démunis face aux actes répréhensibles de leurs enfants.
- Manque de prise de conscience de certains parents sur la gravité des actes de leurs enfants.
- Banalisation des incivilités au quotidien (musique, télévision, internet).
- Emergence de cyber-incivilités/d'une cybercriminalité
- Les personnes âgées sont des cibles car vulnérables
- Regroupement de jeunes qui peut alimenter le sentiment d'insécurité.
- Trafics et consommation de stupéfiants
- Exaspération des habitants mais ne dénoncent pas de peur des représailles

Accès aux droits :

- Demandes de prise en charge rapide des habitants dans leurs demandes.
- Demande d'accompagnement dans les démarches administratives.

Problèmes de voisinage :

- Manque d'insonorisation de certains logements
- Barrière culturelle ou de la langue
- Besoin de réapprendre le vivre ensemble

Violences conjugales et familiales :

- Un besoin d'accompagnement sur le long terme
- Besoin de prendre en change également les auteurs pour éviter la récurrence

Atelier « Santé - prévention » le 17 décembre 2014.

- Dans les milieux précaires, l'équilibre alimentaire n'est pas une priorité.
- Les charges quotidiennes sont très lourdes, elles ne laissent qu'un « reste à vivre » très faible.
- L'augmentation des charges entraîne une nouvelle sorte de précarité en plus du reste (la précarité énergétique).
- Difficulté à réapprendre les bases de la cuisine et à reproduire chez soi.
- Des enfants vont à l'école ou au centre et disent « qu'ils ont faim ».
- Augmentation des demandes de secours d'urgence.

- Recrudescence des cas de gale, tuberculose et poux.
- Le coût des produits reste cher, difficultés d'accès aux soins notamment pour des raisons financières.
- Consommation excessive et régulière de produits addictifs (alcool, tabac...).
- Manque de sommeil chez certains jeunes (addictions aux « écrans »).
- Souffrance psychologique ou psychiatrique chez certaines personnes.
- Problématique des grossesses précoces (recherche de statut dans la société).

Une réunion de restitution du diagnostic s'est tenue le 21 avril 2015 et une réunion spécifique est programmée d'ici la fin du mois de juin 2015 avec les habitants des conseils citoyens.

III- ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

1-« Habitat - cadre de vie - Accès aux services publics »

Au travers de la conduite du nouveau Contrat de Ville, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin s'attachera à travailler, avec la Ville de Saint-Quentin et les bailleurs sociaux concernés, à valoriser le cadre et les conditions de vie au quotidien des habitants.

Les opérations qui seront menées dans ce cadre favoriseront une gestion durable des équipements et des logements (par la sensibilisation à la tenue des logements ou encore par la maîtrise des charges pour les locataires) et l'entrepreneuriat économique dans les quartiers, par une offre renouvelée et par l'accompagnement des porteurs de projets.

L'accès au service public de proximité sera encouragé au travers de projets expérimentaux (Mairie Mobile).

2-« Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture » :

En amont des volets emploi et insertion, il s'agira de créer ou de renforcer des synergies existantes entre les partenaires afin d'intervenir dans le parcours éducatif des jeunes et ainsi :

- Promouvoir la formation et l'alternance.
- Favoriser la réussite scolaire.
- Prévenir et réduire le décrochage scolaire.
- Accompagner les jeunes et leurs familles dans les choix d'orientation scolaire.
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Mais également Favoriser les initiatives qui concourent à la maîtrise de la langue française.

3-« Développement économique, emploi, insertion, formation » :

En prolongement du volet éducation, cet axe est l'une des priorités que la Communauté d'agglomération souhaite inscrire dans le futur contrat de ville afin de permettre d'intégrer pleinement les quartiers prioritaires à la logique de développement économique. Pour cela, la Communauté d'agglomération et ses partenaires (Pôle Emploi, MEF, CCIT ...) feront en sorte de favoriser et d'accompagner les entrepreneurs dans les territoires prioritaires et de s'assurer que les résidents des quartiers et en particulier les jeunes et les femmes, puissent bénéficier d'un accompagnement de proximité vers l'emploi.

Les objectifs opérationnels que se fixe la Communauté d'agglomération dans ce cadre sont les suivants :

- Maintenir, voire développer la présence des services publics de l'emploi (Pôle Emploi, MEF...) dans les quartiers prioritaires.
- Créer de l'activité dans les quartiers par un développement de l'offre immobilière et en favorisant l'intervention des structures d'insertion par l'activité économique.

- Renforcer l'action des dispositifs d'insertion par l'emploi existants afin de faciliter les sorties positives vers l'emploi des publics bénéficiaires (avec la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics).
- Sensibiliser les futurs entrepreneurs aux filières porteuses d'emploi (notamment sur la robonumérique).
- Faciliter le retour à l'emploi des femmes, en particulier des mères isolées.
- Renforcer et pérenniser les implantations commerciales dans les quartiers prioritaires.
- Sensibiliser les jeunes et les adultes aux exigences des milieux professionnels.
- Lever les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés de l'emploi (mobilité, garde d'enfants, qualification...).

4-« Pratiques culturelles et sportives »:

Une approche globale d'accompagnement social des habitants des quartiers prioritaires ne peut s'envisager sans une certaine ouverture culturelle et sportive. L'offre culturelle et sportive (équipements culturels locaux ; clubs sportifs locaux) sera mobilisée afin de répondre aux attentes de la population autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles en impliquant les habitants.
- Favoriser les relations interculturelles, inter-quartiers.
- Favoriser les initiatives culturelles de proximité.
- Développer les initiatives concernant le travail de mémoire.
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs.
- Favoriser les animations sportives de proximité.

5-« Parentalité » :

Avec l'accentuation de l'éclatement de la cellule familiale (augmentation du nombre de familles mono parentales notamment), le contexte familial est de plus en plus fragilisé. Pour y remédier, des actions collectives permettront de :

- Améliorer les relations intrafamiliales.
- Favoriser les échanges de pratiques de professionnels pour améliorer la continuité des parcours des familles.

6-« Citoyenneté – prévention de la délinquance – accès aux droits »

Pour conforter la dimension citoyenne des habitants des quartiers prioritaires, il convient de développer plus que jamais cette notion de « vivre ensemble » et ainsi de placer chacun dans le rôle qu'il a joué dans la société en mettant en place des actions autour des objectifs suivants :

- Favoriser les relations intergénérationnelles.
- Renforcer l'engagement des jeunes (notamment par le biais du service civique)
- Améliorer les relations entre les habitants et les institutions.

- Favoriser les initiatives en faveur de l'éducation aux valeurs de la République et à l'aspiration au bien-vivre ensemble dans les quartiers.
- Développer les initiatives qui permettent de lutter contre l'insécurité ou le sentiment d'insécurité.
- Développer les initiatives qui permettent de lutter contre les incivilités et les comportements répréhensibles (notamment chez les plus jeunes).
- Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers.
- Prévenir la récidive en accompagnant les publics touchés par des mesures de justice.
- Développer la mise en œuvre des mesures alternatives à l'incarcération.
- Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives.

7-« Santé - prévention »

Une des caractéristiques de fragilité sociale repose sur la santé et l'accès aux soins. Cet équilibre parfois malmené, conduit pour certains à négliger de fait cette priorité. On assiste alors à des comportements déviants qui portent atteinte à l'intégrité de la personne.

Objectifs :

- Développer les initiatives de prévention et de sensibilisation (hygiène corporelle, hygiène de vie, hygiène alimentaire).
- Améliorer l'accès aux soins.
- Lutter contre les comportements addictifs (drogues, alcool, tabac, « écrans »...).

Aussi, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap reste une priorité forte.

IV- Pilotage

➤ **Le Comité de pilotage** est composé de :

- L'Etat représenté par le Préfet du département, qui délègue le Sous-Préfet de Saint-Quentin,
- La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin par son Président,
- La Ville de Saint-Quentin par son Maire,
- Le Conseil Régional par son Président,
- Le Conseil Départemental par son Président,
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne par son Président,
- Habitat Saint-Quentinois par son Président,
- La Maison du Cil par son Président,
- La Caisse des Dépôts et Consignations par son Directeur.

Le Comité de pilotage est présidé par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin.

Le Comité de Pilotage définit les orientations politiques, valide l'appel à projets annuel et valide le programme d'actions annuel tenant compte des éléments de bilan et d'évaluation du programme d'actions précédent.

Le Comité de Pilotage peut se réunir sur tout sujet en relation avec les orientations stratégiques de la Politique de la Ville.

Ayant contribué à la construction et à la mise en œuvre du Contrat de Ville, les signataires, dans leur domaine de compétence, seront intégrés dans le processus de validation.

➤ **Le Comité Technique** est composé des techniciens délégués par les membres du Comité de Pilotage et de l'équipe opérationnelle du Contrat de Ville.

Le Comité Technique est dirigé par le Directeur de la Démocratie Locale de la communauté d'agglomération et de la Ville de Saint-Quentin.

Le Comité Technique applique les orientations politiques du Comité de Pilotage, propose un programme d'actions au Comité de Pilotage.

➤ **Les conseils citoyens** sont au nombre de quatre (Europe, Vermandois, Neuville et Faubourg d'Isle).

Les conseils citoyens s'appuient sur les conseils de quartier, instances consultatives mises en place à l'initiative du Maire par tirage au sort le 7 novembre 2014.

Les conseils citoyens sont associés dans le Contrat de Ville à plusieurs niveaux :

- Formuler un avis, sur les projets municipaux d'équipement et d'aménagement du quartier, sur les actions municipales visant à conforter la vie sociale du quartier ainsi

que le développement durable de la ville et de son environnement, et sur tout autre sujet présentant un impact majeur sur le quartier.

- Créer un espace de propositions et d'initiatives sur tous les sujets de nature à améliorer les conditions de vie dans le quartier, et à y développer les liens sociaux.

V- Evaluation

Deux niveaux d'évaluation sont prévus dans le cadre du Contrat de Ville :

➤ 1- Un niveau macro :

Qui permet de mesurer l'évolution de la situation des territoires prioritaires sur la base d'indicateurs, repris ci-après et renseignés par différentes sources (Insee, CAF, autres partenaires du Contrat de Ville...) :

Thème - « Habitat - cadre de vie - Accès aux services publics » :

- Taux de vacance de logements sociaux par quartier (bailleurs sociaux)
- Evolution des montants des dégradations des logements sociaux (bailleurs sociaux)
- Réalisations prévues/effectuées dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (bailleurs sociaux, Etat)
- Nombre de projets d'accompagnement de proximité dans les démarches administratives (Equipe opérationnelle)

Thème - « Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture » :

- Ecart de réussite au brevet des collèges par rapport à la moyenne départementale et nationale (Education Nationale)
- Nombre de lycéens décrocheurs (Education Nationale)
- Taux d'orientation en 3ème vers les filières professionnelles et techniques (Education Nationale)
- Nombre de jeunes suivis dans le cadre de la Réussite Educative et taux d'atteinte des objectifs fixés initialement (Dispositif de Réussite Educative)

Thème - « Développement économique, emploi, insertion, formation » :

- Nombre de créations d'entreprises sur les quartiers prioritaires et sur l'ensemble de la Ville (Insee)
- Evolution du nombre et caractéristiques des demandeurs d'emploi par quartier, comparaison à l'échelle de la Ville, nationale (Insee)
- Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA par quartier, comparaison à l'échelle de la Ville, nationale (UTAS)
- Nombre de demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires ayant bénéficié de mesures à l'emploi : emplois d'avenir... (Pôle emploi)
- Nombre de demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires en activité par le biais des clauses insertion (MEF, Pôle emploi)

Thème - « Pratiques culturelles et sportives » :

- Nombre de personnes issues des quartiers prioritaires licenciées dans les clubs sportifs adhérents à l'OMS (Ville de Saint-Quentin)
- Nombre de personnes issues des quartiers prioritaires ayant intégré un équipement culturel local (Ville de Saint-Quentin)

Thème - « Parentalité » :

- Nombre de mesures éducatives par quartier prioritaire (UTAS)
- Evolution du nombre de familles suivies par les services sociaux de l'UTAS

Thème - « Citoyenneté – prévention de la délinquance – accès aux droits »

- Nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires bénéficiant du service civique (Etat)
- Part des femmes ciblées par les projets du Contrat de Ville (Equipe opérationnelle)
- Evolution des actes délictueux par quartier prioritaire (Etat)
- Part des mineurs auteurs d'actes délictueux (Etat)

Thème - « Santé - prévention »

- Evolution des résultats des bilans de santé effectués auprès des élèves de grande section, CP et CE2 (Ville de Saint-Quentin)
- Evolution du nombre d'accidents de la route ayant pour origine l'alcoolémie et/ou la consommation de produits stupéfiants (Etat)
- Densité médicale par quartier prioritaire (Etat)

➤ 2- Un niveau micro :

Chaque projet du Contrat de Ville sera évalué et partagé avec le porteur de projet, à l'aide d'une grille reprenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Ces éléments d'évaluation permettront de vérifier si les objectifs fixés sont atteints, en cours de réalisation, ou non atteints.

Le cas échéant, il conviendra d'apporter des mesures correctives dans la mise en œuvre des projets.

L'ensemble des éléments d'évaluation seront capitalisés et présentés au Comité Technique.

VI- Engagements des partenaires

➤ Mobilisation de crédits spécifiques

L'Etat, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin et la Ville de Saint-Quentin s'engagent à mobiliser des crédits spécifiques pour la période du Contrat de Ville 2015-2020.

Pour l'année 2015 : les engagements financiers des partenaires sont les suivants :

Pour l'État :

- **340 900 €** au titre des actions spécifiques du Contrat de Ville,
- **148 000 €** au titre du Dispositif de Réussite Educative,
- **11 565 643 €** au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (versée à la Ville de Saint-Quentin),
- **financements de l'ANRU** dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain,
- **financement du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance,**
- **financement du programme Adultes Relais.**

Pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin : 190 000 €.

Pour la Ville de Saint-Quentin : 48 890 €.

Pour le Département de l'Aisne : 68 265 €.

Pour Habitat Saint-Quentinois : participation spécifique au titre de l'exonération TFPB.

Pour la Maison du Cil : participation spécifique au titre de l'exonération TFPB.

➤ Mobilisation des politiques de droit commun

Chacun des signataires s'engage à mobiliser ses politiques et ses moyens de droit commun afin de renforcer les actions menées sur les quartiers prioritaires et quartiers de veille du Contrat de Ville (cf. annexes).

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN 2015-2020

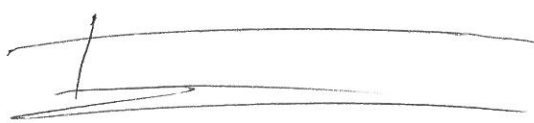
Fait à Saint-Quentin, le 29 juin 2015

Le Préfet de l'Aisne



Raymond LE DEUN

Le Maire de Saint-Quentin
Président de la communauté
d'agglomération de Saint-Quentin



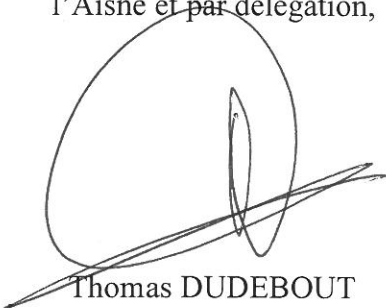
Xavier BERTRAND

Par délégation du Président
du Conseil Régional de Picardie,
La Vice-Présidente



Anne FERREIRA

Pour le Président du
Conseil Départemental de
l'Aisne et par délégation,



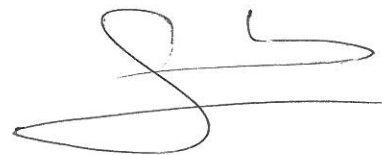
Thomas DUDEBOUT

Le Procureur de la République
de Saint-Quentin



Damien SAVARZEIX

Le Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale



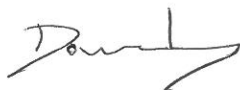
Vincent STANEK

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de
Santé de Picardie



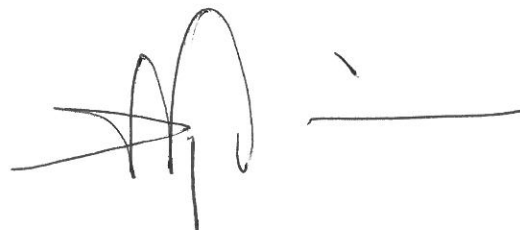
Christian DUBOSQ

Le Directeur Régional par intérim
de la Caisse des Dépôts et
Consignations



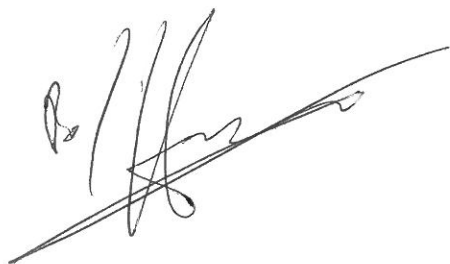
Jean-Claude DAVERDIN

Le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales de l'Aisne



Michel DAZIN

Le Directeur Territorial
de Pôle Emploi



Frédéric SIENKO

Le Président de
Habitat Saint-Quentinois



Gilles GILLET

Le Directeur Général de la
Maison du Cil SA d'HLM



Gilles TARDY

Le Directeur de L'EPIDE



Alexandra SOLAZZO